

<p align="center">LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2024</p>
--

- **Délibération n° 1 – Installation d’un nouveau conseiller**

Suite au décès de M. RAMBAUD, deuxième adjoint, M. TALON Jean-Philippe qui est le suivant sur la liste a été appelé à le remplacer mais a refusé pour des raisons professionnelles et personnelles. Le candidat venant sur la liste immédiatement après sera convié à la prochaine séance du conseil municipal.

- **Délibération n° 2 – Adoption du règlement budgétaire et financier – M 57**

Vu la délibération du 4 octobre 2023 du conseil municipal approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024, approbation du règlement budgétaire et financier présenté.

- **Délibération n° 3 – Fongibilité des crédits en M57**

Considérant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024, le conseil municipal autorise le Maire à procéder, à compter de l’exercice 2024, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l’exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

- **Délibération n° 4 – Bilan des cessions du budget « commune »**

Approbation du bilan des acquisitions et cessions réalisées sur le budget « commune » 2023.

- **Délibération n° 5 – Bilan des cessions du budget « lotissement des Poètes »**

Approbation du bilan des acquisitions et cessions réalisées sur le budget « lotissement des Poètes » 2023.

- **Délibération n° 6 – Approbation des comptes de gestion 2023**

Approbation des comptes de gestion du trésorier municipal pour l’exercice 2023 des budgets « commune », « caserne de gendarmerie » et « lotissement des Poètes ».

- **Délibération n° 7 – Comptes administratifs de la commune**

Approbation des comptes administratifs des budgets « commune », « gendarmerie » et « lotissement des Poètes ».

- **Délibération n° 8 – Autorisation d’engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement sur le budget « commune » 2024**

Montants budgétisés – Dépenses d’investissement

Chapitre 20 « immobilisations incorporelles » : 208 142,17 € - 25% des crédits : 52 035,00 €

Chapitre 21 « immobilisations corporelles » : 680 273,30 € - 25% des crédits : 170 068 €

Chapitre 23 « immobilisation en cours » : 1 306 398,46 € - 25% des crédits : 326 599 €

Conformément aux textes, le Conseil Municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses à hauteur de 25 %.

- **Délibération n° 9 – Médiathèque-Ludothèque – Avenant aux travaux**

Considérant la nécessité de passer un avenant au marché d'aménagement d'une médiathèque-ludothèque à Celles-sur-Belle, approbation de l'avenant n° 1 au lot 13 « électricité, courants forts et faibles » de l'entreprise EEAC pour un montant de 5 835,52 € HT.

- **Délibération n° 10 – Révision n° 2 d'une autorisation de programme et crédits de paiement – Médiathèque-ludothèque**

Approbation de la révision n° 2 de l'autorisation du programme et crédits de paiement concernant la médiathèque-ludothèque sur l'année 2024.

- **Délibération n° 11 – Révision n° 1 d'une autorisation de programme et crédits de paiement – Eclairage public**

Approbation de la révision n° 1 de l'autorisation du programme et crédits de paiement concernant la réalisation des travaux de rénovation de l'éclairage public 3e tranche sur l'année 2024.

- **Délibération n° 12 – Accord-cadre de maîtrise d'œuvre pour le diagnostic et la restauration de l'Abbaye Royale de Celles-sur-Belle**

Suite au lancement d'un accord-cadre de maîtrise d'œuvre pour une mission de restauration de l'Abbaye Royale et de l'abbatiale de Celles-sur-Belle, le conseil municipal retient l'équipe représentée par le cabinet d'architecture ARC&SITE pour un accord-cadre à marchés subséquents :

→ 1er marché subséquent : études de diagnostic et présentation du diagnostic en réunion pour un montant de 107 518 € HT,

→ Marchés subséquents à suivre : mission de base de maîtrise d'œuvre.

- **Délibération n° 13 – Débat d'Orientation Budgétaire**

Considérant que les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives au débat d'orientation budgétaire imposent au maire de présenter à son assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, le conseil municipal après en avoir délibéré a pris acte de ce débat.

- **Délibération n° 14 – Tarif location bureau mairie de Saint-Médard**

Approbation de mettre à la disposition de la CUMA de Saint-Médard le bureau de la mairie de Saint-Médard et de fixer le tarif de la location à 50 € par mois.

- **Délibération n° 15 – Dispositif « Argent de poche »**

Approbation de renouveler ce dispositif pendant les vacances d'avril et d'octobre 2024 et de fixer le budget prévisionnel de cette action à 20 missions maximum, soit 300 € pour l'année 2024.

- **Délibération n° 16 – Convention de prestations de services avec le SIVOM de Prahecq**

Approbation de retenir l'offre du SIVOM de Prahecq pour le balayage des voies publiques et des caniveaux, dans les conditions prévues à la convention à compter du 1er juillet 2024 jusqu'au 31 mars 2027.

- **Délibération n° 17 – Création d'un poste à temps non complet pour le secrétariat du service technique**

Approbation de créer à compter du 1^{er} juin 2024 un emploi permanent à 28h pour le secrétariat des services techniques sur les grades d'adjoint administratif, adjoint administratif principal 2e classe, adjoint administratif principal 1^{ère} classe, suite à la démission d'un agent pour suivre son conjoint muté.

- **Délibération n° 18 – Création d'un poste à temps complet pour le responsable du service technique**

Approbation de créer à compter du 1^{er} juin 2024 un emploi permanent à temps complet sur les grades de technicien, technicien principal et technicien principal 1^{ère} classe, afin d'assurer le remplacement du responsable des services techniques qui a fait part de son départ à la retraite au 1^{er} septembre 2024.

- **Délibération n° 19 – Elaboration du PLUi-H par la communauté de communes Mellois en Poitou**

Le conseil municipal a pris acte du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) concernant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la communauté de communes Mellois en Poitou présenté lors de la séance.

Date de mise en ligne sur le site de la commune : 14 mars 2024